

Le mot du Maire



Après quelques surprises et un peu de retard dans la réalisation du chantier de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes, nous avons fini les travaux pour fin juin. Vous découvrirez les photos et les chiffres de cette réalisation dans ce bulletin.

Nous avons inauguré la nouvelle salle des fêtes ainsi que la mairie et l'école le 1^{er} septembre 2018. Tous les invités et toutes les personnes qui ont déjà profité de ces nouvelles installations nous félicitent pour l'esthétique, l'acoustique, la chaleur et le côté pratique de l'ensemble du bâtiment.

L'objectif de cette nouvelle salle des fêtes est de permettre aux habitants du village et des alentours de s'y retrouver pour les fêtes de familles.

Les associations du village ont désormais à disposition une salle qui peut accueillir 96 personnes avec une cuisine équipée, un bar et toutes les commodités nécessaires à l'organisation de leurs manifestations et soirées.

Mon souhait est que cette salle profite à un maximum de personnes et que par ce biais elle apporte vie et animation dans le village.

Pour 2019, le conseil municipal a décidé de renuméroter l'ensemble des habitations du village à l'exception des rues du lotissement.

Beaucoup d'entre vous vont lever les bras au ciel et se demander pourquoi une telle décision qui va leur créer des désagréments.

Cette décision n'a pas été prise à la légère, elle est motivée et nécessaire. Effectivement, la numérotation actuelle ne correspond plus du tout à quelque chose de logique et de censé.

En début d'année, il y aura une réunion publique pour vous informer des modalités de cette renumérotation. Bien sûr, la commune fera tout son possible pour vous accompagner dans les démarches administratives lors de ce changement d'adresse.

Le périscolaire mis en place depuis 2 ans rencontre un franc succès, à tel point que certains jours nous refusons des enfants. J'en profite pour féliciter Mélinna qui s'est parfaitement adaptée à son poste d'animatrice et qui a obtenu avec succès son BAFD, diplôme exigé pour occuper ce poste.

Josiane EHL qui était en charge du ménage des locaux communaux a démissionné en avril, elle a été remplacée par Yasmine BRUNAGEL.

Je remercie le conseil municipal et tout particulièrement Jean-Michel JUNGER, Serge SCHNEIDER et Maurice DOMINELLI. Tous les trois m'ont épaulé avec efficacité et surtout, sans compter le temps passé pour mener à son terme le chantier de rénovation démarré en mars 2017.

Merci également à Céline, Jérémie, Yasmine et Mélinna pour le travail accompli tout au long de l'année.

Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année, une bonne santé et que 2019 vous apporte à chacune et à chacun bonheur et joie.

Gabriel CONTELLY, Maire de TROMBORN

Les finances publiques

Le compte administratif 2017

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fournitures et services	67 715,27		
Charges de personnel	63 209,58		
Reversement impôt Département	21 172,00		
Autres charges de gestion courante	42 837,16		
Produit de service		43 893,99	
Impôts et taxes		79 743,93	
Dotations		127 511,43	
Produit de gestion courante		13 992,84	
Produits exceptionnels		297,60	
Atténuation de charges			
Report N-1		145 951,54	
TOTAUX	196 241,89	411 391,33	+ 215 149,44

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Travaux	462 507,71		
Dotations fonds divers		12 748,49	
Excédent de fonctionnement		162 973,19	
Report N-1	49 311,38		
Subvention		9471	
Emprunt	9 189,81	300 000	
TOTAUX	521 008,90	485 192,68	-35 816,22

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2017 : **179 333,22**

Fiscalité directe locale :

	Commune	CCHPB	Départ.	Région	Autres
Taxe d'habitation	5.76%	8.65%			0.247%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6.34%	1.10%	14.26%		0.25%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.31%	3.05%	37.60%		10.908%

Le budget 2018

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
<i>Charges à caractère général</i>	97 350.00	<i>Atténuation de charges</i>	
<i>Charges de personnel</i>	65 000.00	<i>Produits services</i>	32 615.00
<i>Atténuation de produits</i>	21 172.00	<i>Impôts et taxes</i>	59 680.00
<i>Autres charges</i>	45 400.00	<i>Dotations</i>	116 560.00
<i>Charges financières</i>	5 700.00	<i>Autres produits</i>	14 500.00
<i>Charges exceptionnelles</i>	100.00	<i>Produits exceptionnels</i>	400.00
<i>Dépenses imprévues</i>	6 391.00	<i>Résultat Reporté</i>	114 516.22
<i>Virement à l'investissement</i>	97 158.22		
TOTAL	338 271.22		338 271.22

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2 000.00	<i>Subventions</i>	227 386.00
<i>Immobilisations corporelles</i>	37 300.00	<i>Dotations</i>	21 000.00
<i>Immobilisations en cours</i>	6 400.00	<i>Virement du fonctionnement</i>	97 158.22
<i>Opérations d'équipement</i>	509 408.00	<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses imprévues</i>	31 253.22	<i>Affectation du Résultat</i>	100 633.22
<i>Remboursement emprunt</i>	24 000.00	<i>Emprunt</i>	200 000.00
<i>Solde d'exécution</i>	35 816.22		
TOTAL	646 177.44		646 177.44



Le bilan 2018 (au 21/12/2018)

Forêts

<u>Dépenses</u>	25 151 €
◆ Dégagement et débroussaillage	5 650 €
◆ Travaux sylvicoles et plantations	1 134 €
◆ Coupes de bois + débardage, exploitation	15 286 €
◆ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	3 081 €
 <u>Recettes</u>	 39 502 €
• Vente de grumes	33 601 €
• Affouage	5 010 €
• Remboursement forfaitaire	891 €

Dépenses de fonctionnement en 2018

- Participation Ecole maternelle	9 184 €
- Participation Ecole hors Regroupement scolaire	6 233 €
- E.D.F. (éclairage public)	4 359 €
- Eau	1 347 €
- Fuel-oil domestique	3 340 €
- Achat carburant pour matériel	761 €
- Assurances	4 050 €
- Impôts et taxes	3 624 €
- Participation eaux pluviales CCHPB (ex Dumbach)	6 647 €
- Frais de personnel (charges comprises)	50 634 €
Remboursement sur rémunération contrats aidés	- 11 966 €
Reste à charge pour la commune	38 668 €
- Indemnités de fonction	14 118 €
Dotation élus locaux	2 972 €
Reste à charge pour la commune	11 146 €
- Fêtes et Cérémonies	3 785 €
- Télécommunications	1 612 €
- Intérêt d'emprunt	3 587 €
- Remboursement Capital d'emprunt	18 538 €

Recettes

- Dotation globale de fonctionnement allouée pour 2018	29 057 €
- Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2018	123 743 €
- Location de logements + terrains communaux	14 628 €
- Remboursement T.V.A .sur travaux 2016	21 000 €
- Subventions	140 326 €
- Taxe d'aménagement	1 802 €
- Périscolaire au 04/12/2018 (factures aux familles)	14 793 €

Trésorerie réelle au 21 décembre 2018 : + 175 425 €

Etat Civil

Les Naissances



- HUG Nina le 7 octobre 2018

Les Décès

- ETHGEN Victor le 16 mai 2018



Les Mariages

- Aucun mariage



Les Baptêmes Républicains

- JENOUVRIER Ava Ivane le 27 mai 2018



Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. BETTINGER Steven et Mme PINTARIC Martina
- M. TRZMIEL Mathieu et Mme KUNTZ Amanda et sa fille
- M et Mme ESSER et leurs enfants
- Mme SERRIER Marlyse
- M. HAAG Marco
- Mlle SAMEC Alison
- Mme ZIOLKOWSKI Marjorie et M. GOTTFREUND Mike et leurs enfants

Les principales délibérations

16 Février 2018

N° 01-DCM-20178: Choix du fournisseur d'électricité pour le bâtiment Ecole Mairie Salle des fêtes

Le fournisseur d'électricité retenu pour le bâtiment rénové est ENGIE dont l'offre est la plus intéressante pour l'abonnement et les tarifs de consommation. Le devis accepté correspond à un forfait annuel de 200 € HT (abonnement) pour une puissance de 60Kva, contrat établi pour une durée de trois ans.

N° 02-DCM-2018 : Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles sont acceptés pour un montant HT de 945 € pour l'ONF et de 4 200 € HT pour les prestations extérieures.

N° 03-DCM-2018 : Avenants au marché de travaux de réaménagement de la Mairie Ecole Salle des fêtes

Quelques avenants ont été votés suite à des travaux supplémentaires obligatoires :

- Lot Plâtrerie : avenant de + 6 270,01 € HT. Le marché passe de 43 704 € HT à 49 975,01 € HT
- Lot Peinture : avenant de + 6 912,62 € HT. Le marché passe de 20 352 € HT à 27 264,62 € HT.
- Lot Gros œuvre : avenant de + 4 880 € HT. Le marché passe de 46 733,36 € HT à 51 613,36 € HT.

N°05-DCM-2018 : Mise en sécurité de deux cloches

Les battants de deux cloches étant défectueux, un devis est accepté pour un montant de 3 824 € HT à l'entreprise Bodet.

23 mars 2018

N° 08-DCM-2018 : Avenants au marché de travaux de réaménagement de la Mairie Ecole Salle des fêtes

Un avenant a été voté suite à des travaux supplémentaires obligatoires :

- Lot Electricité : avenant de + 7 324,11 € HT. Le marché passe de 52 305,54 € HT à 59 629,65 € HT.

N° 09-DCM-2018 : Contrôle technique des poteaux incendie

La compétence « contrôle technique des poteaux d'incendie » sera transférée à la CCHPB à compter de 2019.

N° 11-DCM-2018 : Création du poste d'adjoint technique - agent d'entretien des locaux

Suite à la démission de l'agent d'entretien des locaux, un nouveau poste est ouvert à raison de 9h hebdomadaires.

N° 12-DCM-2018 : Règlement et tarifs de location de la salle communale

Le règlement et les tarifs de location de la salle communale ont été votés. Le détail est exposé plus loin dans le bulletin.

N° 13-DCM-2018 : Achat d'un défibrillateur

Un défibrillateur sera installé devant la salle communale pour un montant HT de 1 600 €.

13 avril 2018

N° 14-DCM-2018 : Compte Administratif 2017

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

N° 16-DCM-2018 : Affectation du Résultat

L'affectation du résultat est votée comme suit :

- Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 100 633,22 €
- Ligne 002 Recettes résultat de fonctionnement reporté : 114 516,22 €
- Ligne 001 Dépenses déficit d'investissement reporté: 35 816,22 €

N° 17-DCM-2018 : Taxes Locales

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

N° 18-DCM-2018 : Budget primitif 2018

Détaillé par ailleurs dans le bulletin.

N° 19-DCM-2018 : Avenants au marché de travaux de réaménagement Mairie Ecole Salle des fêtes

Un avenant a été voté suite à des travaux supplémentaires et obligatoires

- Lot Menuiserie Bois : avenant de + 4 367,50 € HT. Le marché passe de 69 381 € HT à 73 748,50 € HT.

N° 20-DCM-2018 : Devis équipement du bar

Le devis présenté par l'entreprise Schultz est accepté pour un montant de 5 811 € HT concernant l'équipement du bar de la salle des fêtes.

N° 21-DCM-2018 : Achat de vaisselle et petit matériel de cuisine

Le conseil municipal fixe une enveloppe de 5 000 € HT pour l'achat de vaisselle et de petits équipements de cuisine.

3 juillet 2018

N° 22-DCM-2018 : Avenant au marché de travaux de réaménagement de la Mairie Ecole Salle des fêtes

Un avenant a été voté suite à des travaux supplémentaires :

- Lot Gros œuvre-VRD : avenant de + 850 € HT. Le marché passe de 51 613,36 € HT à 52 463,36 € HT.

N° 24-DCM-2018 : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données. Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Un contrat est signé avec le prestataire informatique AGEDI afin de se mettre en règle avec la réglementation européenne et notamment le volet RGPD. M. Jean-Pierre MARTIN, membre du syndicat AGEDI, est nommé DPD.

N° 25-DCM-2018 : Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Interim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle (loi n° 84-53 modifiée – art 25)

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention cadre MIT afin de remplacer temporairement les gantes communaux en cas de maladie par du personnel qualifié mis à disposition sous forme d'intérim par le centre de gestion de la Moselle.

N°28-DCM-2018 : Renonciation de la dotation prévue par la Région au profit de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.

Chaque commune dispose d'une dotation de la Région de 100 000 €. Afin de favoriser la construction du multi-accueil à Hargarten-aux-Mines, la Commune renonce à 30% de cette dotation au profit de la CCHPB.

28 septembre 2018

N° 29-DCM-2018 : Réforme des listes électorales : désignation d'un délégué.

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, M. RYDZIO Raphaël est nommé délégué à la nouvelle commission qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019.

N° 30-DCM-2018 Avenant au marché de travaux de réaménagement de la Mairie Ecole Salle des fêtes

Un avenant a été voté suite à des travaux supplémentaires :

- Lot Menuiserie Bois : avenant de + 754 € HT. Le marché passe à 74 502,50 € HT.

N° 31-DCM-2018 Remplacement du moteur de la cloche n°3

Le devis concernant le remplacement de la cloche n° 3 à l'église proposé par l'entreprise Bodet a été accepté pour un montant de 1 404 € HT.

N° 33-DCM-2018 : Aménagement de la rue du Général de Gaulle – Convention MATEC.

Une convention avec MATEC est acceptée pour un montant de 3 000 € HT concernant l'étude et le suivi du projet d'aménagement de la rue du Général de Gaulle.

N°34-DCM-2018 Projet éolien

Le conseil municipal rejette le projet d'installation des éoliennes.

N°35-DCM-2018 Réaménagement de la Mairie Ecole Salle des fêtes : restant de peinture

La société Philbat, titulaire du marché Peinture ne donne plus signe de vie. Un courrier de résiliation leur a été notifié. C'est l'entreprise DECO Paint qui est désignée pour finir les travaux pour un montant HT de 6 228,15 €

N° 36-DCM-2018 : Remplacement des ordinateurs de l'école

Le remplacement de trois ordinateurs est validé pour un montant de 1 013,37 € HT.

28 octobre 2018

N° 37-DCM-2018 Remplacement de canalisation à la Mairie suite à une infiltration d'eau

Une canalisation endommagée a provoqué une infiltration d'eau dans la cave de la Mairie. L'entreprise TP Steiner sera chargée de son remplacement pour un montant HT de 4 519 €.

23 novembre 2018

N° 38-DCM-2018 Travaux d'exploitation forestière 2019

Les travaux d'exploitation forestière pour 2019 ont été acceptés pour un montant de 3 807 € HT pour les prestations extérieures et 1 205 € HT pour l'ONF.

N° 39-DCM-2018 Bois de chauffage 2019

Le Conseil fixe les critères suivants pour le bois de chauffage 2019 :

- Taxe d'affouage : 11 € le stère pour les habitants, 13 € le stère pour les habitants hors commune.
- Volume maximal : 30 stères apparents pour les chauffages chaudières et 15 stères pour les poêles
- Délai d'exploitation : 31 mai 2019. Passé cette date, une pénalité de 5€ par stère sera appliquée.

N° 40-DCM-2018 Révision des loyers 2019

Les loyers communaux ont subi une légère augmentation conformément à l'indice de référence 2018 (+ 1,25%)

N° 41-DCM-2018 Renumerotation des rues du village

Le devis de La Poste pour un montant de 3 235 € concernant la renumérotation de l'ensemble des rues du village.

N° 43-DCM-2018 Subvention aux Brioches de l'Amitié

Une subvention de 300 € est accordée aux Brioches de l'Amitié.

N° 44-DCM-2018 Création d'un poste d'adjoint d'animation

Au vu du succès du service périscolaire, la Commune propose de créer un second poste d'adjoint d'animation du 1^{er} janvier au 05 juillet 2019 pour 6,35 /35ème afin de renforcer l'équipe qui reçoit une vingtaine d'enfants lors de chaque pause méridienne.

La vie communale en images



Un défibrillateur a été installé devant la salle communale.

Un nouveau parterre de fleur est créé par l'ouvrier communal.



Une rentrée des classes avec une nouvelle maîtresse. Bienvenue Mme GONTIER.

80 ans du Père Louis.



Opération village propre.



Une Rose Un Espoir de passage dans la Commune.

Le repas des anciens s'est déroulé pour la première fois dans la nouvelle salle communale.



Commémoration du 11 Novembre. A l'occasion du 100^{ème} anniversaire, un pot de l'amitié a été offert par la Mairie.

Le Saint Patron est venu à la rencontre de nos têtes blondes.



Au P'tit Bonheur



**Au P'tit Bonheur
Chambres d'hôtes
et table d'hôtes
sur réservation**



<https://sites.google.com/site/auptitbonheur57>

Au P'tit Bonheur 57 – Facebook

Renseignements : 06 87 13 95 49

E-mail : rolandarnould@orange.fr

Les écoles du Regroupement

Ecole maternelle de Brettnach (43 élèves) chez Mme Jolivalt et Mme Genvo

Petite Section et Moyenne Section : 21 élèves

Grande Section et CP: 22 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.95.06

Ecole primaire d'Oberdorff (21 élèves) chez M. Mathis et Mme Blanchot

CP : 7 élèves

CE1 : 14 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

Ecole primaire de Château-Rouge (18 élèves) chez M^{me} Roger

CE2 : 13 élèves

CM1 : 5 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

Ecole primaire de Tromborn (21 élèves) chez Mme. Gontier

CM1 : 11 élèves

CM2 : 10 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.98.68



La garderie périscolaire

Le service périscolaire connaît un réel succès depuis sa création en 2016. Méline GADE s'occupe de l'accueil du matin, de la pause méridienne et de l'accueil du soir. Pour faire face à de nombreuses demandes d'inscriptions pour la pause méridienne (entre 18 et 22 enfants par jour), la Commune a créé un deuxième poste d'adjoint d'animation. Cette personne aura un contrat de 8h semaine annualisées. Elle viendra en renfort entre midi car une personne seule est limitée à 18 enfants.



Horaires d'ouverture et tarifs

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

Tranche	Horaires	Tarifs
Matin	7H30 – 8H20	1,50
Midi	12H – 13H15	6,00
Soir 1	16H20 – 17H	1,00
Soir 2	17H – 18H	1,50

Informations et réservations :

Téléphone : 03.87.37.42.05

Mail : peri.voelfling@orange.fr

Le bilan

- 40 enfants sont actuellement inscrits
- En 2018, le montant des recettes du périscolaire s'élève à 14 793,50 € (uniquement pour les frais facturés aux parents)
- Les frais de repas s'élèvent à 8 524,80 €, refacturés en totalité aux parents.
- Les frais de fonctionnement du deuxième semestre sont en cours de calcul afin de les répartir entre les Communes.
- A titre d'indication, pour le premier semestre, la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes, montrait un léger excédent. Selon la convention signée par tous les membres du RPI, ces recettes sont réparties (en fonction de la population et du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant le service) :
- Les Communes ont décidé de reporter simplement cet excédent sur le récapitulatif du 2^{ème} semestre.

Réaménagement du bâtiment Mairie-Ecole-Salle des fêtes

C'est l'heure du bilan !

• **Le lancement du projet**

C'est le 21 août 2015 que le projet de réaménagement de la Mairie, de l'école et de la salle des fêtes a été voté concrètement par le conseil municipal. La Commune a fait appel à MATEC (Moselle Agence Technique) pour une mission de conseil et d'étude prévisionnelle.

Le projet est validé pour un montant prévisionnel de 394 850 € HT, dont 345 000 € de travaux

Le 29 avril 2016, le Conseil municipal, désigne le cabinet d'architecture Gandy comme maître d'œuvre et le Bureau d'études ITC représenté par Mme Ledanseur. Son projet est réévalué à 345 000 € HT de travaux et 76 500€ HT de frais annexes. Le projet s'élève donc à 421 500 € HT prévisionnels. Un plan de financement est fixé avec différentes demandes de subventions.

Les missions de sécurité sont également désignées : c'est l'entreprise EKOS LOGIS qui s'occupera de la mission SPS pour un montant HT de 2 160€ et c'est l'entreprise DEKRA qui sera chargée du Contrôle Technique pour 2 760 € HT.

• **Le choix des entreprises**

Après appel d'offres, le choix des entreprises est le suivant :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Démolition – désamiantage	Olivo	52 652,00 €
2	Gros Œuvre – VRD	Olivo	46 733,36 €
3	Charpente Couverture Etanchéité	Lestant	14 307,00 €
4	Menuiseries extérieures	Fermetures Mosellanes	15 309,05 €
5	Menuiseries Bois	Schreiber	50 490,50 €
6	Plâtrerie	Silistrini	43 504,00 €
7	Sols	Ambrosini	19 827,00 €
8	Peinture	Philbat	20 352,00 €
9	Electricité	Come	52 305,53 €
10	Chauffage Ventilation	Ladrosse Kruppa	84 061,40 €
11	Plomberie Sanitaire	Ladrosse Kruppa	23 168,75 €

Le montant l'opération s'élève à **422 710,59 € HT ;**

Les frais d'architecte (30 077,89 € HT) et les frais des différents bureaux de contrôle SPS et Contrôle Technique (9 458,32 € HT) se rajoutent à ce projet.

Soit un montant total, de 462 246,80 € HT.

• *Le financement du projet*

Cette opération sera financée en partie sur les fonds propres de la Commune complétés par un prêt de 300 000€ ainsi que par des subventions obtenues auprès de différents organismes.

Organisme ou Subvention	Montant	Pourcentage
DETR	86 250,00 €	19 %
DEPARTEMENT	65 000,00 €	14 %
FONDS DE SOUTIEN	66 456,00 €	14 %
SUBVENTION PARLEMENTAIRE	6 000,00 €	1 %
PRIME ENERGIE	5 953,00 €	1 %
RESTE A CHARGE	232 587,80 €	51 %

Un crédit –relais est sollicité pour 100 000 € destiné à financer la TVA dans l'attente du versement de la FCTVA qui interviendra deux ans après la fin des travaux soit en 2020.

Une ligne de Trésorerie est également votée pour pallier aux dépenses liées aux dernières factures avant le versement des subventions.

• *Déroulement des travaux et avenants au marché*

Les Travaux ont démarré en mars 2017 par l'école. L'objectif était de pouvoir offrir une nouvelle salle de classe dès la rentrée de septembre 2017.

L'année 2017 est marquée par des zones de chantiers dans tous les coins du bâtiment et des surprises suite aux différentes démolitions. Des frais supplémentaires doivent être engagés sous forme d'avenants aux différents marchés de la manière suivante :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT DE DEPART	MONTANT HT APRES AVENANT
1	Démolition – désamiantage	Olivo	52 652,00 €	
2	Gros Œuvre – VRD	Olivo	46 733,36 €	52 463,36
3	Charpente Couverture Etanchéité	Lestant	14 307,00 €	
4	Menuiseries extérieures	Fermetures Mosellanes	15 309,05 €	
5	Menuiseries Bois	Schreiber	50 490,50 €	74 502,50
6	Plâtrerie	Silistrini	43 504,00 €	49 975,01
7	Sols	Ambrosini	19 827,00 €	
8	Peinture	Philbat	20 352,00 €	27 264,62
9	Electricité	Come	52 305,53 €	59 629,25
10	Chauffage Ventilation	Ladrosse Kruppa	84 061,40 €	
11	Plomberie Sanitaire	Ladrosse Kruppa	23 168,75 €	
	Maître d'œuvre	Gandy Architecture	21 060,00 €	33 001,20

Les travaux se sont terminés en décembre 2017 pour la partie Mairie, les bureaux ont emménagé dès la rentrée de janvier 2018. La salle des fêtes a été achevée en juin 2018. Le montant global des travaux s'élève à fin 2018 à **506 161,14 € HT**.

• *Des travaux supplémentaires – hors marché*

Toutes ces modifications ont soulevé quelques problèmes et quelques idées d'amélioration en cours de route. Ainsi des petits travaux supplémentaires, obligatoires ou non, se sont ajoutés à la longue liste de tâche des entreprises.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	MONTANT HT
Passage au tarif jaune – travaux ENEDIS	4 027,60
Equiperment de la cuisine électroménager	16 162
Garde corps de l'entrée Mairie	2 950
Mobilier salle des fêtes	14 998,97
Renforcement de la charpente	4 880
Changement porte de garage	2 223,41
Equiperment du bar	5 811
Restant de peinture	6 228,15

Ces travaux supplémentaires ont coûté 57 281,13 € HT

• *Les tarifs de location de la salle des fêtes*

Le Conseil municipal fixe les tarifs de location de la salle des fêtes de la manière suivante à partir de janvier 2019 :

• Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	200	270
Salle + Cuisine semaine (1j)	120	170
Salle Week end ou férié (2j)	100	180
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	60	100
Acompte	100	100
Caution (dont 100 € tri multflux)	500	500

Ces tarifs étaient réduits de 20 € en 2018 mais ont été réévalués pour le motif du ménage fait par l'agent public en ce qui concerne le parquet de la salle et les inox de la cuisine.

• *Le Bilan des locations*

De mai à décembre 2018, la salle a été louée 8 fois par des particuliers. Une dizaine de réunions de travail (CCHPB) ou d'associations ont eu lieu en cours de l'année.

Ces locations ont rapporté 1 650 €.



- *La Mairie*



- *La Salle des fêtes*



- *Le bar*



- *La cuisine*



- L'inauguration de la Mairie-Ecole- Salle des fêtes le 01.09.2018



En présence de : Mr André Boucher (Conseiller Régional – Président de la CCHPB), Mme Claude Dulamont (Sous-Préfet), Mme Hélène Zannier (Députée), Mr Laurent Steichen et Mme Katia Muller (Conseillers Départementaux).



Création d'un parking

Le 1^{er} décembre 2017 est décidé en Conseil municipal la création d'un parking devant la salle des fêtes. Il sera procédé à la réduction de la cour d'école afin de créer un espace de stationnement doté d'une place handicapée.

Le devis de l'entreprise Olivo pour un montant de 44 685 € HT permet à l'assemblée de fixer le portefeuille maximum dédié à l'opération et de lancer les différentes demandes de subventions. D'autres devis devront être demandés par le Maire qui a la charge de désigner la meilleure offre.

Après consultation d'autres entreprises, c'est l'entreprise TP Steiner qui sera chargée des travaux pour un montant de 43 699 € HT.

Ce devis comprend la création d'un parking, la mise en sécurité de la cour de l'école par la pose de grilles homologuées et le remplacement d'une canalisation cassée dans la cour qui a provoqué une inondation dans la cave de la Mairie. Ce dernier point est évalué à 4 519 € HT et est accepté par délibération en conseil extraordinaire du 28 octobre 2018.

Ces travaux seront financés de la manière suivante :

	MONTANT DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE
DETR	8 937 €	20 %
AMITER	9 000 €	21 %
FONDS PROPRES	25 762 €	59 %

Les amendes de police n'ont pas été octroyées pour cette opération.



Le Club Sports et Loisirs



Correspondance :
BERNARD Alain
40, Rue du Général
de Gaulle
57320 TROMBORN
Tel : 06-89-85-22-50

L'Assemblée Générale du Club Sports et Loisirs s'est tenue au gîte « Au P'tit Bonheur » le Vendredi 7 Décembre 2018.

Dans son discours, le président a remercié tous les membres du Club ainsi que les bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité au sein de l'association tout au long de l'année.

Par ailleurs, le président a remercié la municipalité pour la mise à disposition de la salle des fêtes encore inachevée à l'occasion de l'Oeuf est dans le Pré et du Rallye Pédestre. Et la JS Rémering pour la mise à disposition du Club House pour la Soirée Harengs.

Activités prévisionnelles proposées par le Club pour 2019 :

- 23 Février : Soirée Harengs
- 6 Mars : Carnaval des enfants
- 19 Avril : L'œuf est dans le pré
- 30 Mai : Rallye Pédestre
- 5 Octobre : Soirée à thème
- 31 Octobre : Soirée Halloween

Le comité et les adhérents continueront d'animer la vie du village en espérant que le maximum de personnes adhère aux différentes activités.

Au nom de Comité et de tous les membres du Club Sports et Loisirs, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Noël, et de vous présenter nos Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur et Prospérité pour l'année 2019, en ayant une pensée particulière pour toutes les personnes seules ou malades.

Le Président

L'Amicale Villageoise de Tromborn

C'est une formidable équipe qui une fois de plus a tout mis en œuvre pour que cette année soit une réussite. Nous avons constaté que nos manifestations attirent de plus en plus de monde. C'est avec le soutien du Maire et de ses conseillers que nous avons pu réaliser nos différentes activités.

C'est dans la nouvelle salle des Fêtes avec l'aide de Caroline et Roland « Au petit Bonheur » que nous avons organisé la « Soirée Choucroute » qui a eu un succès inattendu.

En 2019 les projets de l'Amicale Villageoise seront tout aussi passionnants et j'aimerais remercier tous les membres de notre association qui consacrent leur temps personnel à leur réalisation.

Au nom de tous les membres l'Amicale Villageoise je vous souhaite de très Joyeuses Fêtes, la santé, la sérénité et la paix pour tous. Prenez aussi le temps de voir la famille et les amis pour faire le plein d'amour et de tendresse.

Pour l'année 2019 l'Amicale a quelques projets :

03 Février 2019 : Concours de Belote.

En Mai : Journée jeux – Mølky, Pétanque ...

Le 13 et 14 Juillet 2019 : Fête Patronale

Le 23 Novembre 2019 : Soirée Beaujolais.

D'autres manifestations seront organisées, nous vous tiendront au courant.

Le président de l'Amicale Villageoise de Tromborn

Marcel Viertel



Déchetterie et ordures ménagères

La Déchetterie

L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux habitants des communes de **Berviller, Château-Rouge, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Oberdorff, Rémering, Tromborn, Villing et Voelfling-lès-Bouzonville.**

Tout utilisateur doit se soumettre aux formalités de contrôle préalables, notamment la présentation de la carte d'accès (Carte Sydeme). La première carte est remise gratuitement par la Mairie. Les suivantes sont payantes (5 €)

Horaires d'ouverture de Dalem :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 18h00
Jeudi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 18h00
Samedi	9H30 – 12H	14h00 – 18h00

Le portail sera fermé 10 min avant l'heure de fermeture du site afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Un site exclusivement réservé au dépôt est ouvert à Oberdorff du 1^{er} avril au 30 septembre :

	Après-midi
Mardi	16H – 18H
Vendredi	16h – 18h



La Collecte des Ordures Ménagères

La distribution des sacs de tri a lieu deux fois par an (en avril et en octobre).

• **Que mettre dans mon sac vert ?**

Les bio déchets c'est-à-dire les restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc...), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc...), assiettes en carton, petit déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois.

• **Que mettre dans mon sac orange ?**

Les recyclables c'est-à-dire les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastiques (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnettes, emballages en acier et en aluminium.

• **Que mettre dans mon sac bleu ?**

Les résiduels, c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans les sacs verts ou orange, entre autres films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chat) sacs et sachets plastiques, pots de beurre / crème/yaourt, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bains (disques démaquillants, etc...), vaisselle cassée, pot en terre cuite.

Règles de vie

Balayage et déneigement des trottoirs

Il est rappelé que le balayage et le déneigement des trottoirs sont du ressort du riverain.
La commune s'est dotée de moyens de salage pour la voirie, les riverains devront se procurer le sel pour leurs besoins personnels.

Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété.
Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation	
Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.
La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Occupation du Domaine Public.

Il est rappelé que tout ce qui se trouve sur le Domaine Public de la Commune peut être enlevé en cas de nécessité (travaux, sécurité routière,...). Ainsi, les haies, murets, arbustes ou arbres qui gêneront la visibilité ou des travaux publics pourront être retirés.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.
Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.
Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse,...) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.
Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

Chiens

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1 que ces déjections doivent être ramassées.

Chats errants

Il est rappelé également conformément à l'article L 2212-2 l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre et ne doit pas devenir un dépotoir. De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!

Renseignements pratiques

Se mettre au courant plus rapidement !

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc...)

Pour ce faire, veuillez envoyer un mail à mairie.tromborn@orange.fr, votre adresse sera enregistrée automatiquement.

Service militaire (18-25ans)

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet (www.defense.gouv.fr/smv), soit auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

Journée d'Appel à la Défense (recensement à 16 ans)

Le recensement militaire est la première étape obligatoire au parcours du citoyen. Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent venir s'enregistrer en Mairie afin de participer à leur journée d'Appel à la Défense au courant de leur 17^{ème} année.

Carte d'identité et passeport

Les demandes de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ne peuvent plus être déposées à la Mairie.

Il conviendra de faire une pré-demande en ligne en se créant un compte sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr>

En cas de difficulté, nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un rendez-vous devra être pris dans une mairie équipée pour la numérisation des données comme Boulay, Creutzwald, Bouzonville (pour les plus proches)

C'est cette Mairie qui enverra votre demande et vous remettra votre nouveau titre.

Attention aux délais de rendez-vous et de création de votre titre !

Ecole Maternelle

Il est rappelé que les inscriptions pour l'école maternelle se feront **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

Inscription sur les listes électorales

A compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y aura plus de date butoir pour l'inscription sur les listes électorales.

Elle pourra se faire directement en ligne sur www.service-public.fr ou à la Mairie. Les jeunes ayant 18 ans dans l'année seront inscrits d'office ; inutile de faire des démarches supplémentaires.

Columbarium

A ce jour, 4 alvéoles cinéraires sont à disposition des familles intéressées. Le prix de concession d'une case d'une durée de 30 ans est fixé à 1200 €.

Inscription au Péri scolaire

Les dossiers d'inscription au péri scolaire peuvent être retirés en Mairie, au service péri scolaire à Voelfling-les-Bouzonville ou téléchargés sur le site internet de la Commune www.mairie-tromborn.fr

Permanences à la Communauté de Communes du Bouzonvillois

- CPAM : Vendredi de 9h à 12h (www.ameli.fr)
- CAF : 1^{er} et 4^{ème} lundis du mois de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h (www.caf.fr)
- CDTFM (Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de Moselle) : 1^{er} jeudi du mois de 16h à 17h et 3^{ème} jeudi du mois de 15h à 17h (www.frontaliers-moselle.com)
- ALLO ACTIF : Mardi de 13h30 à 17h et 3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h (www.allo-actif.fr)
- MSA : 1^{er} jeudi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (www.msalorraine.fr)
- CARSAT : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (www.carsat-alsacemoselle.fr)

Bibliothèque communautaire

Les bibliothèques communautaires situées à Boulay et Falck sont ouvertes à tous.

La cotisation annuelle a été fixée à :

- 5 € pour Boulay
- 3 € pour Falck
- Gratuite avant 18 ans

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB)

Horaires d'ouverture du bureau de Boulay :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Adresse :

29A rue de Sarrelouis à BOULAY

Tél : 03 87 79 52 90

Horaires d'ouverture du bureau de Falck :

- Accueil public, gestion des ordures ménagères : lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

- Service urbanisme, uniquement sur RDV : jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h

Adresse :

4 Rue de Creutzwald

57550 FALCK

tel : 03.87.81.37.97

mail : contact@cchpb.net

site internet : www.paysboulageois.fr

Numéros Utiles

MAIRIE:

27 Rue du Maréchal Leclerc
57320 TROMBORN
Tél. 03 87 35 92 76
E mail : mairie.tromborn@orange.fr
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 17h à 19h
Site internet : www.mairie-tromborn.fr

Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
MEDIGARDE : 0820 33 20 20
APPEL D'URGENCE : 112

PERISCOLAIRE

Mlle GADE Mélinda à Voelfling-les-Bouzonville : 03.87.37.42.05 peri.voelfling@orange.fr

PRESBYTERE :

s'adresser à l'Abbé Jean Louis BARTHELME
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE
Tél.: 03 87 78 26 17
Permanence le jeudi de 16h00 à 18h00

GENDARMERIE DE CREUTZWALD : 03.87.93.96.47

SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE

Tél.: 03 87 78 59 60
Urgence Tél 0977 429 438

ENEDIS Dépannage Tél.: 09 726 750 57

LA POSTE : ouverture des bureaux de

TETERCHEN :

Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H

FALCK :

S'adresser en Mairie de Falck

BOUZONVILLE :

Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H
Le samedi de 9 H à 12H

TRESORERIE DE BOUZONVILLE

23 Rue des Résistants
57320 BOUZONVILLE
Tel : 03.87.78.22.03

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi de 8h à 12h

La Trésorerie de Boulay a fermé le 20 décembre 2018, les ordures ménagères seront donc gérées par Creutzwald

TRESORERIE DE CREUTZWALD (Ordures ménagères)

47 Rue de la Gare
57150 CREUTZWALD
Tel : 03.87.82.41.08

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8H30 à 12H
Lundi, Mardi, Jeudi de 13h30 à 16h

A vos fours !!



LE STOLLEN

Ce dessert était préparé dans les familles de tout l'Est de la France aux époques les plus dures notamment, aux heures où les ingrédients manquaient beaucoup.

Il peut être dégusté le jour même de sa préparation, mais il trouve **le meilleur de sa saveur après 15 jours de repos.**

- Temps de préparation : 25 minutes
- Temps de cuisson : 60 minutes

Ingrédients

- | | |
|--|-----------------------------|
| - 500 g de farine | - 200 g de sucre |
| - 125 g de beurre | - 1 sachet de sucre vanillé |
| - 250 g de fromage blanc | - 1 sachet de levure |
| - 150 g de noisettes moulues | - 1 pincée de sel |
| - 125 g de raisins de Corinthe | - arôme citron (4 gouttes) |
| - 125 g de raisins secs simple (ou sultanine) | - arôme amande (4 gouttes) |
| - 50 g à 100 g d'écorces confites en petits dés (citronat) | - rhum (4 cuillérées) |
| - 2 œufs | - du sucre glace |

Préparation

- important : préparez à l'avance votre mélange Rhum + raisins dans le petit saladier
 - important : beurrez à l'avance le papier sulfurisé posé sur la plaque qui ira dans le four
- Vous auriez quelques difficultés à mettre cela en œuvre par la suite.

Étapes

- tamiser la farine, puis le sachet de levure, en les mettant dans le grand saladier – regrouper le mélange au centre du saladier, en faisant comme une petite fontaine
- incorporer dans la fontaine le sucre, le sucre vanillé, les œufs le sel et les arômes – relevez vos manches
- travailler une partie du mélange obtenu **à la main**, jusqu'à obtenir une bouillie épaisse
- ajouter le beurre, coupé en petits dés, et le fromage blanc – ajouter les noisettes, le mélange de raisins secs et de raisin de Corinthe contenu dans le petit saladier préparé à l'avance
- ajoutez 4 gouttes de chaque arôme (citron + amande) – mélanger l'ensemble, en malaxant avec vos mains pendant 5 minutes pour obtenir une matière homogène
- formez un ou plusieurs pains (plus larges que haut) avec la pâte – déposez sur le papier sulfurisé et beurré (qui doit déjà se trouver sur la plaque du four)
- améliorez la forme de vos pains à l'aide de la spatule ou de la cuillère en bois – enfourner pour 1h environ, à four moyen (thermostat 6 – 180°)
- quelques minutes avant de sortir le stollen du four, faites fondre 50 g de beurre dans une casserole
- sortez le stollen du four et posez le sur votre plan de travail
- badigeonnez-le généreusement (dès la sortie du four) avec le beurre fondu à l'aide de votre pinceau
- laisser refroidir, puis saupoudrer généreusement avec du sucre glace
- c'est prêt !

Le Tectonic, vous connaissez ?

2				4
				6
5			3	2
			5	
				4

Exemple

Chaque bloc contient des nombres entiers consécutifs en partant de 1.
Par exemple, un bloc de quatre cases contiendra les nombres 1,2,3 et 4.
Deux nombres identiques ne doivent pas se toucher, même en diagonale.

Solution

2	3	2	3	1	4
1	4	1	5	6	2
5	3	2	3	1	5
1	4	1	4	2	6
2	3	2	5	1	3
1	4	1	3	4	2

Niveau 1

			1	
3		5		
4		1	4	3

	3	1		1
1				
			4	5
			1	

1	4			1	3				4
	5						4		
				3			2		3
	1						1		

Niveau 2

		1		5
			3	
3			5	4
	2			2

1	5	4		
			3	2
			4	

				3					3
	4		3			5			
			5					4	
1				3				3	1

4		5		1
				3
5		3	5	
				3
				4
4		3		
		2		

1				
3				5
	5		4	
1		2		1
		4		
2				
			3	

		4		1		1			2
			5		3			5	
4	3		5					4	
						4			1
			5						
	2	4			5				
5									2

Niveau 4

	3			
			3	
	2	1		5

				5
	3			
2				
4				

4			3	1	5				
							4	3	
4					5				
						4			

Niveau 6

			4	
				5
1				
	4			

			4	
	5			
1				

				3		4			
			2					5	
		3							
5						2			

Niveau 8

3				
	5			4
			3	
4				1

				2
			4	
3				
	5			

1									2
	5			5					
4				2					3
		4					3		